

FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC

ENJEUX DE L'ÉDUCATION COLLÉGIALE AU QUÉBEC ET
SOLUTIONS

**Mémoire présenté au
Rassemblement pour l'éducation**

Fédération étudiante collégiale du Québec

Recherche, analyse et rédaction :

Xavier Lefebvre Boucher, président
Merlin Trottier-Picard, vice-président
Ariane Brisson, coordonatrice à la recherche

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 40 000 étudiantes et étudiants, des secteurs collégiaux pré-universitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiantes et étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiantes et étudiants tout comme en tant que citoyennes et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études post-secondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celle de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donné comme mission première la cause sociale des jeunes Québécoises et Québécois.

La voix des étudiantes et étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers toutes ses actions se veut l'organisme porteur du message des jeunes Québécoises et Québécois. Autant dans ses activités militantes que politiques, elle livre l'opinion des étudiantes et étudiants de niveau collégial. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiantes et étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

FECQ
3449 Saint-Denis, suite 1
Montréal, Québec, H2X 3L1
Téléphone : 514-396-3320 Télécopieur : 514-396-3329
Site Internet : www.fecq.org Courriel : fecq@fecq.org

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
UN FINANCEMENT QUI MENACE LA QUALITÉ DU RÉSEAU.....	5
L'ÉTUDIANT COMME PRÉOCCUPATION CENTRALE DES ÉTABLISSEMENTS.....	6
LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AU CŒUR DE LA MISSION DES CÉGEPS.....	8
L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES : UNE RÉFORME QUI S'IMPOSE.....	9
L'ÉDUCATION CITOYENNE, UNE PRIORITÉ SOCIÉTALE.....	11
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS.....	12

Introduction

En tant que pilier du développement collectif, l'éducation devrait faire l'objet d'un débat constant pour mener à son amélioration. Au Québec, nous avons voulu la faire à notre image : solidaire. C'est d'ailleurs pourquoi on dénombre aujourd'hui pas moins de 48 cégeps sur l'ensemble de son territoire, une éducation en théorie gratuite qui permet à un maximum de gens à travers les différentes régions du Québec d'accéder à une éducation supérieure de qualité.

Toutefois, l'évolution et même le maintien de ce système universel sont aujourd'hui compromis par différentes variables auxquelles nous désirons faire échec. Il va de soit qu'étant donné le domaine d'activité spécifique de la FECQ, les thèmes présentés au Rassemblement pour l'éducation seront principalement centrés autour du réseau collégial et de ses étudiantes et de ses étudiants. Nous considérons toutefois l'éducation comme un ensemble dont chaque ordre d'enseignement est indissociable et c'est pourquoi d'ailleurs nous souhaitons joindre notre voix à celles des autres acteurs membres du Rassemblement.

La Fédération est heureuse de participer à la mise sur pied du Rassemblement pour l'éducation, elle le fait avec un objectif simple : remettre à l'avant de la place publique les enjeux liés à l'éducation. Des enjeux qui appartiennent non seulement aux acteurs de l'éducation, mais à l'ensemble de la société; la grande bénéficiaire des retombées liées à l'éducation.

Ces enjeux, nous les avons regroupés sous cinq grands angles que nous avons choisis pour prédominants. Premièrement, il saute aux yeux que le système d'éducation n'est pas une priorité du gouvernement québécois quant à son financement, ce qui entraîne des conséquences touchant directement les étudiantes et les étudiants. Une de ces conséquences flagrantes, qui sera le deuxième angle traité, est le manque de professionnelles et de professionnels dans les établissements scolaires, que l'on parle du personnel enseignant, du personnel de soutien ou du personnel des services psychosociaux et de santé. Le troisième angle abordé sera celui de la situation des cégeps en région, situation alarmante et inquiétante vu le cercle vicieux dans lequel ces cégeps sont entraînés. Pour quatrième angle, nous avons choisi l'aide financière aux études, point central de l'accessibilité aux études, aujourd'hui aux prises avec de graves problèmes d'adaptation. Finalement, l'éducation citoyenne symbolise un travail à long terme qui peut donner des fruits qui sauront faire de la société de demain une société à l'image des Québécoises et des Québécois.

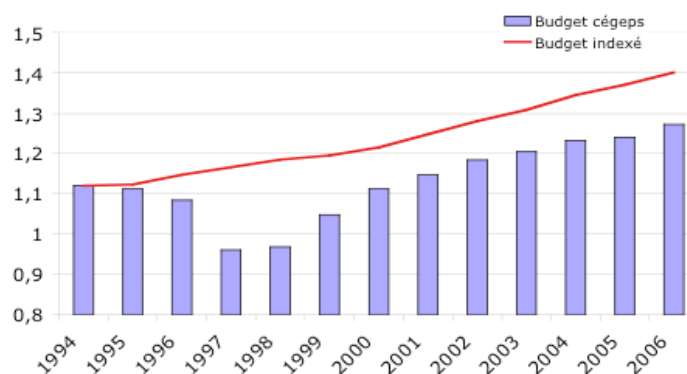
La FECQ inscrit donc sa démarche dans une volonté d'amélioration du système d'éducation québécois et espère ainsi éclairer les différents acteurs sur les problèmes inhérents à l'éducation collégiale.

Un financement qui menace la qualité du réseau

Quand, au milieu des années 1990, le gouvernement fédéral a mis en place la réforme du ministre Axworthy, les collèges ont été les premiers à ressentir le coup. Cette coupure dans les transferts fédéraux destinés aux programmes sociaux et à l'éducation, combinée à la politique de « déficit zéro » du gouvernement du Québec a touché toutes les sphères des services publics, dont l'éducation et à plus forte raison le réseau collégial. Aux prises avec cette nouvelle situation financière, les gestionnaires ont dû faire des choix; les universités ont déclaré des déficits et les collèges, n'ayant pas cette liberté, ont coupé dans les services.

En 2005, le sous-financement était donc évalué à 305M\$. Depuis, des investissements ont été faits, mais toujours de nature ponctuelle. La principale caractéristique de ce sous-financement étant sa récurrence, il est plus que justifié de douter de l'efficacité du réinvestissement de 75M\$ annoncé en mars dernier alors qu'il n'est pas prévu de l'étaler au-delà de 2011. D'ailleurs, en utilisant l'année-baromètre de 1993-1994, la seule indexation du budget des collèges à l'inflation représenterait une augmentation de 22% pour l'année 2005-2006, soit plus de 145 millions de dollars.¹

Évolution du budget des collèges et évolution du budget selon l'inflation de 1994 à 2006



Sources : Conseil du Trésor, budgets de dépenses et Statistiques Canada

Bien entendu, l'indexation à elle seule ne suffirait pas, les besoins des collèges étant en constante évolution. Par exemple, il serait difficile de croire que le parc informatique ainsi que l'utilisation des technologies de l'information et des communications n'ait pas évolué depuis 1993. C'est donc des investissements récurrents, en plus des coûts de fonctionnement qui s'ajoutent à la sous-indexation définie précédemment.

Autre fait inquiétant, la baisse d'effectif appréhendée entre 2010 et 2014 menace de réduire encore le financement accordé aux différents établissements collégiaux². En effet, le financement étant actuellement attribué en fonction du nombre d'étudiantes et d'étudiants et le coût de fonctionnement des programmes d'études restant relativement inchangé malgré les baisses d'effectifs vécues, le sous-financement risque de s'accroître dans les années à venir.

D'autre part, si les cégeps sont actuellement financés à 86% par l'État, certains diront que des investissements privés pourraient parvenir à diminuer l'écart entre les besoins du réseau et son financement actuel. Il est toutefois fort peu probable que les investissements privés en viennent à

¹ Fédération des cégeps, *Financer les cégeps à la hauteur de leurs besoins*, octobre 2006, Montréal, p.14

² MELS, direction des statistiques et des études quantitatives, Système prévisionnel SIPEEC

régler le sous-financement. En effet, leur apport ne peut se faire que dans des domaines très stricts n'ayant pas de lien avec la pédagogie, les programmes d'études ne devant pas se rattacher à un employeur potentiel et ainsi nuire à la polyvalence des diplômés. Il est donc nécessaire plus que jamais de responsabiliser l'État face au problème historique du manque de ressources financières des établissements collégiaux.

Que soit effectué un réinvestissement public dans le réseau des cégeps équivalent à 305M\$ en dollars constants de 2005 avec une garantie d'indexation du financement en fonction des besoins du réseau dans une perspective de maintien de la qualité du réseau d'éducation postsecondaire.

L'étudiant comme préoccupation centrale des établissements

Il va sans dire que le sous-financement de l'éducation collégiale représente un vecteur qui ampute considérablement la qualité de l'éducation. Une des conséquences flagrantes de ce manque de ressources financières se traduit par une carence de professionnels de santé et de services sociaux, d'enseignants et d'employés de soutien dans nos établissements scolaires. Par ailleurs, le simple financement du réseau ne suffirait pas à corriger la situation. En effet, encore faut-il se rendre compte de l'importance et de la nécessité des services qui devraient être adéquatement offerts afin de s'assurer que les fonds y étant accordés soient bel et bien utilisés à ces fins.

Une des grandes problématiques auxquelles nous faisons face est que les locaux de cours sont surpeuplés. Effectivement, le ratio étudiants/enseignant actuel nuit à une éducation de qualité. Non seulement cette situation augmente considérablement la tâche des enseignantes et des enseignants en amplifiant les travaux et examens à corriger, mais cela surcharge également les périodes de disponibilités destinées aux étudiantes et aux étudiants, diminuant la possibilité pour eux d'avoir des moments de suivi individuel et subséquemment leur chance de réussir à leur plein potentiel. Aussi, il est inacceptable qu'un cours de formation générale reçoive plus d'étudiantes et d'étudiants qu'il n'y a de chaises disponibles dans la classe. Un local encombré où toutes et tous n'ont pas un espace de travail approprié ne représente pas un lieu qui favorise les apprentissages. La situation se doit d'être corrigée.

Il faut toutefois être conscient que de plus petits groupes où l'enseignant peut davantage se concentrer sur l'accompagnement individuel de l'étudiante ou de l'étudiant n'est pas l'unique solution à l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans le réseau d'éducation au Québec. Des efforts doivent aussi être faits afin de mieux outiller les enseignantes et les enseignants à la tâche qui les attend. On peut constater l'ampleur du problème présent dans le réseau collégial dans le cas des enseignantes et des enseignants qui, parfois, apprennent une ou deux semaines avant le début de la session le cours qu'ils auront à donner et qui ont une obligation de présenter un plan de cours complet aux étudiantes et aux étudiants dès le premier cours de la session. Le réseau collégial doit donc réviser l'approche pédagogique en donnant aux enseignantes et aux enseignants les outils nécessaires à un perfectionnement constant dans leur approche pédagogique.

En ce qui a trait aux services aux étudiantes et aux étudiants, la situation n'est guère plus acceptable. Lors de l'année scolaire 2002-2003, 61,9% des collèges interrogés offraient des services psychosociaux et des services de santé aux étudiants inscrits à la formation régulière et à la formation continue, et 7,1% des collèges n'offraient ces services qu'à la formation régulière³. On notait également que 23,8% des établissements n'offraient que des services psychosociaux et que 7,1% n'offraient aucun de ces services⁴. On constate donc que la majorité des collèges offraient des services de nature psychosociale ou de santé. Toutefois, il est pertinent de se questionner à savoir si ces derniers étaient offerts en quantité suffisante. Si l'on prend l'exemple des services de psychologie⁵, on peut constater que 61,9% des collèges employaient un minimum d'une psychologue ou d'un psychologue, ce qui signifie que les étudiantes et les étudiants de près du tiers des établissements n'avaient pas accès à cette ressource⁶. Aussi, ces mêmes psychologues travaillaient en moyenne 25 heures par semaine seulement, à raison de 45 semaines par année⁷. Le tout semble nettement insuffisant, et le fait que deux périodes de 3 mois par années aient été identifiées comme des périodes où la demande étudiante dépassait la capacité des ressources le prouve⁸. Inutile de dire que la situation est pire lorsqu'on parle d'infirmières et d'infirmiers, de sexologues ou d'animatrices et d'animateurs par exemple. Ce sont les ressources de proximité en général qui sont déficientes. Finalement, il est primordial de prendre conscience que dans la majorité des cas, les frais encourus pour rémunérer ce personnel sont entièrement ou presque défrayés par l'établissement, ce qui explique probablement le manque à combler, considérant la problématique du sous-financement de l'enseignement collégial.

N'oublions pas les professionnels du milieu de l'éducation tels que les aides pédagogiques individuels (API). Encore une fois, il relèverait de l'illusion que de croire qu'il y a une quantité suffisante d'API dans les cégeps. Il y a surcharge de travail pour ces dernières et ces derniers, ce qui entraîne nécessairement une baisse de la qualité du service offert, service essentiel pour répondre à bon nombre des divers besoins des étudiantes et étudiants.

Que soient consacrées des ressources à l'embauche de professionnelles et de professionnels pour des services éducatifs spécialisés, psychosociaux et de santé au niveau collégial.

Que soit augmenté le nombre d'enseignantes et d'enseignants afin de diminuer le ratio étudiants /enseignant dans les établissements d'enseignement collégial.

Que soient créés des outils afin d'accompagner les enseignantes et les enseignants collégiaux dans une démarche de développement pédagogique constante.

³ Fédération des cégeps, *Rapport de recherche sur les services psychosociaux et les services de santé dans les collèges en 2002-2003*, p.25

⁴ Fédération des cégeps, *op. cit.*, p.25

⁵ Les psychologues représentaient à l'époque 31,3% du personnel affecté aux services psychosociaux et aux services de santé dans les collèges interrogés, ce qui fait d'eux les professionnels les plus nombreux

⁶ Fédération des cégeps, *op. cit.*, p.26

⁷ Fédération des cégeps, *op. cit.*, p.27

⁸ Fédération des cégeps, *op. cit.*, p.27

Le développement régional au cœur de la mission des cégeps

Comme chacun le sait, la présence d'établissements d'enseignement postsecondaire sur tout le territoire est essentielle pour assurer la meilleure accessibilité géographique aux études. Cette présence permet à un maximum de jeunes de poursuivre leur parcours scolaire au-delà du secondaire, comme le prouvent des études menées par Statistiques Canada qui indiquent que le taux de fréquentation collégiale est 37% plus élevée chez les jeunes habitant à moins de 85km d'un collègue⁹.

Les cégeps jouent également un rôle clé dans la vie collective de nombreuses communautés en devenant un centre de socialisation et en offrant certains services qui seraient autrement inaccessibles, entre autres des installations sportives. De plus, ils profitent à la vitalité économique, notamment par la présence de Centres collégiaux de transfert technologiques qui augmentent de façon significative les ressources consacrées à la recherche et au développement par et pour les entreprises régionales, leur permettant d'être à l'avant-garde du développement technologique. Toutefois, la situation démographique changeante affecte de nombreux cégeps, principalement ceux situés dans des régions ressources, qui sont maintenant aux prises avec une baisse d'effectifs. Le financement de Québec étant attribué en fonction du nombre d'étudiants équivalents temps complet (EETC), leur situation financière ne cesse de se dégrader et force les administrations à prendre des décisions très lourdes de conséquences. Il va donc sans dire que des solutions doivent rapidement être amenées pour freiner la baisse de l'effectif étudiant et pour doter les cégeps en régions des moyens nécessaires à leur épanouissement.

La fluctuation de l'effectif étudiant était un phénomène déjà prévu par le MELs, toutefois aucune mesure n'a été prise à la lumière des projections pour pallier les contrecoups de ce phénomène. Cette attitude place aujourd'hui les collèges devant les faits, totalement désarmés. C'est pourquoi d'ailleurs certains cégeps en hausse d'effectif sont maintenant contraints de construire de nouveaux pavillons qui, somme toute, auront une durée de vie utile de quelques années, puisque la population étudiante devrait diminuer de façon globale dans peu de temps. D'autres établissements, quant à eux en baisse d'effectif, en sont à suspendre ou tout simplement fermer un nombre incroyable de programmes. C'est le cas du cégep de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine qui suspend huit programmes pour l'année 2008-2009, sans compter ceux de l'année précédente. Une meilleure gestion de la carte des programmes pourrait pourtant éviter ce genre de situation, le développement de pôles régionaux de savoir étant une façon très efficace d'amener des jeunes en région. Le cégep de Jonquière s'avère un très bon exemple dans ce domaine, car il parvient à garder, bon an, mal an, environ 600 étudiantes et étudiants dans ses seuls programmes d'Art et technologie des médias. Toutefois le développement des programmes étant effectué à la pièce par les établissements, la mise en place de ce type de stratégie se heurte à la compétition entre les cégeps, il serait donc fort pertinent que le développement des programmes soit de la responsabilité du MELs en s'inscrivant dans une stratégie nationale de développement de l'enseignement collégial en région.

⁹ FRENETTE, Marc, *Accès au collège et à l'université : Est-ce que la distance importe?* Statistiques Canada, Ottawa, juin 2003, p.17

Toutefois, la carte des programmes n'est pas le seul facteur aggravant la situation des cégeps en région. Un financement adéquat est bien entendu nécessaire à l'ensemble du réseau, mais un financement asymétrique basé sur la baisse d'effectif dans les établissements en région pourrait permettre le maintien des services essentiels dans ces mêmes établissements. Il existe évidemment des mesures déjà en place pour maintenir une accessibilité géographique optimale, sous forme d'annexes budgétaires, toutefois, ces mesures présentent plusieurs lacunes, notamment en ce qui concerne l'évaluation du seuil de viabilité des programmes.

Que soit confiée au Ministère de l'éducation des loisirs et des sports l'administration de la carte des programmes d'études collégiaux dans la perspective d'une stratégie globale de développement de pôles régionaux de savoir.

Que soit développé un mode de financement des cégeps qui prenne en compte les fluctuations d'effectif vécues localement dans la perspective d'un maintien de l'accessibilité géographique aux études collégiales.

L'Aide financière aux études : une réforme qui s'impose

Si l'éducation est un pilier de notre développement collectif, encore faut-il qu'elle soit accessible à toutes et à tous, sans considération pour le statut social des individus. Le programme québécois d'Aide financière aux études est actuellement une des garanties les plus sûres du maintien de l'accessibilité aux études postsecondaires et mérite à ce titre qu'on s'y attarde. Toutefois même si les objectifs de ce programme sont louables, ils passent trop souvent à côté des réalités étudiantes, laissant au passage de nombreux jeunes sans ressources. Il est ici question, entre autres, des dépenses admises au programme et des contributions parentale et étudiante.

Tout d'abord, il convient de rappeler que les prêts et les bourses du programme sont alloués à la suite d'un calcul ayant pour base la contribution financière des requérantes et des requérants, la contribution de leurs parents ainsi que les dépenses y étant admises. Les dépenses admises sont donc soustraites du total des contributions calculées pour établir les besoins financiers, des bourses étant attribuées à toutes celles et tous ceux dont les besoins dépassent un plafond de prêt. Plusieurs calculs sont également prévus pour augmenter l'éligibilité des requérantes et des requérants aux prêts étudiants.

Dans le cas des dépenses admises, force est de constater que l'Aide financière aux études n'est pas adaptée aux réalités contemporaines. En effet, alors que le programme d'aide ne considère pas les dépenses de soins dentaires, de transport en commun et même de certains frais afférents, le Règlement sur l'Aide financière aux études ne prévoit aucune disposition d'indexation de ces mêmes dépenses admises au coût de la vie. Cette situation a comme résultat de laisser à la bonne volonté du Conseil des ministres, l'ajustement d'un des principaux critères d'attribution des prêts et bourses. Cet état de fait a eu comme résultat que lesdites dépenses admises au programme d'Aide financière aux études n'ont été indexées à l'Indice des prix à la consommation que quatre fois en treize ans. En 2004, le Comité consultatif sur l'accessibilité aux études, un organisme du

Conseil supérieur de l'éducation, évaluait d'ailleurs le manque à gagner à 35,5 M\$¹⁰. Il nous semble donc plus que pertinent que le rassemblement se positionne sur la question.

En ce qui concerne les différentes contributions aux études, soit celles des étudiantes et des étudiants, de leur conjointe ou de leur conjoint ainsi que de leurs parents, lorsqu'ils sont à leur charge, bon nombre de lacunes sont à relever. À ce titre il est également intéressant de savoir qu'aux yeux de l'Aide financière aux études, une requérante ou un requérant n'est considéré autonome qu'au moment où elle ou il a abandonné les études pour une durée minimale de deux ans, sans quoi elle ou il est considéré comme financièrement dépendant de ses parents et à ce titre, le revenu de ces derniers est calculé dans l'attribution des prêts et bourses, même si elle ou il n'habite plus chez eux. Ceci expliquant cela, parmi les 49,9% des bénéficiaires de l'Aide Financière aux études devant recevoir une contribution parentale¹¹, 20% disent ne recevoir aucun soutien financier de leurs parents chez les non-bénéficiaires c'est 42,7%.¹²

À la lecture de ces données, il faut également comprendre que le plancher de contribution parentale au Québec est extrêmement bas, par exemple pour une famille de deux enfants, le seuil à partir duquel les parents devraient commencer à payer pour les études de leurs enfants est évalué à 30 850\$, un revenu en dessous du seuil de faible revenu. Le CCAFE recommandait d'ailleurs en 2005 de majorer cette limite minimale pour qu'elle atteigne 45 000\$, soit un peu plus près du plancher canadien de 65 000\$.¹³

Il est aussi très inquiétant de voir à quel point une forte proportion d'étudiantes et d'étudiants travaillent pendant leurs études alors qu'on sait qu'à partir de 15 heures par semaine, les résultats scolaires semblent en être affectés¹⁴. Il est pourtant nécessaire pour les bénéficiaires de l'AFE dont les allocations sont inadéquates de compenser pour les faiblesses du programme, sans quoi ils doivent accepter les conditions de vie exécrables imposées par un mauvais calcul. Il est par ailleurs préoccupant de voir que la contribution étudiante est calculée en fonction du salaire des requérantes et des requérants et que la seule période où ce dernier n'est pas pris en compte est en l'absence de cours, soit généralement pendant l'été. De plus les exemptions du calcul durant cette période sont plafonnées à 1100\$ de revenus bruts par mois, soit l'équivalent de 40 heures de travail par semaine à un taux horaire de 6,93\$, le salaire minimum en vigueur en octobre 1998. Il apparaît donc évident que des ajustements majeurs au calcul des contributions parentales et étudiantes doivent être faites pour améliorer la couverture du programme d'Aide financière aux études et ainsi augmenter l'accessibilité aux études postsecondaires.

¹⁰ CCAFE. Mars 2004. *La modernisation du Programme de prêts et bourses ; Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études*. Québec : CSE, CCAFE, p.6.

¹¹ AFE. 2005. *Aide financière aux études ; Rapport 2003-2004*. Québec : MELS, AFE, p.5.

¹² AFE, 2003. *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*. Québec, MELS, p.264.

¹³ CCAFE. Mai 2004. *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*. Québec : Conseil supérieur de l'éducation, Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, p.33.

¹⁴ Statistiques Canada, *Travailler durant ses études : une charge de plus à l'emploi du temps des jeunes*, <http://www.statcan.ca/francais/freepub/11-008-XIF/2002004/articles/6499.pdf>, 2003, p.1.

Que soit entreprise une réforme de l'Aide financière aux études prenant en compte les réalités étudiantes contemporaines dans un objectif d'amélioration de l'accessibilité aux études, notamment en garantissant l'indexation des paramètres s'y rattachant.

L'éducation citoyenne, une priorité sociétale

Afin de favoriser le développement d'une société qui respecte réellement les valeurs de la population québécoise, une éducation citoyenne est nécessaire. En effet, nous nous devons d'acquérir une certaine conscience sociale si nous souhaitons une participation concrète et sérieuse des membres qui constituent notre collectivité. En ce sens, une sensibilisation devrait être faite afin de promouvoir l'action civique ainsi que la participation à la vie démocratique sous toutes ses formes.

Toujours dans l'objectif d'une société solidaire, il est capital que les citoyennes et les citoyens participent à leur manière à l'amélioration de la collectivité. Pour se faire, il est évident que toutes et tous doivent développer une opinion par rapport au monde qui les entoure et détenir l'information nécessaire au développement de cette opinion. Conséquemment, au secondaire, les jeunes devraient apprendre leurs droits et le fonctionnement du système qui guide notre société. Ainsi, le concept d'éducation citoyenne au secondaire devrait traiter autant des ressources disponibles pour la population que des principes démocratiques. Il est aussi de la responsabilité d'un établissement d'enseignement de transmettre l'information par rapport aux droits et aux recours dans des domaines aussi variés que le travail, le logement et la santé. Le tout favoriserait une meilleure insertion sociale de même qu'une meilleure participation dans la communauté.

Au collégial, le maintien de la formation générale est nécessaire. En effet, elle permet aux étudiantes et aux étudiants d'avoir une vision plus globale de leur formation, de se développer et de s'auto-actualiser en tant qu'individu membre à part entière d'une communauté beaucoup plus vaste. Elle permet aussi un certain recul qui donne aux étudiantes et aux étudiants des outils pour évoluer en misant sur le développement et la maîtrise de moyens d'expression et de communications, d'opinions et d'idées et d'un sens de l'éthique. Finalement, elle fait en sorte qu'à la fin de leur formation, les jeunes accordent une importance à leur santé, tant physique que psychologique.

Que soient maintenus les cours de citoyenneté au secondaire et que ceux-ci soient bonifiés afin de sensibiliser les jeunes quant à leurs droits et recours dans divers domaines.

Que soient maintenus tous les cours de formation générale au collégial.

Résumé des recommandations

Que soit effectué un réinvestissement public dans le réseau des cégeps équivalent à 305M\$ en dollars constants de 2005 avec une garantie d'indexation du financement en fonction des besoins du réseau dans une perspective de maintien de la qualité du réseau d'éducation postsecondaire.

Que soient consacrées des ressources à l'embauche de professionnelles et de professionnels pour des services éducatifs spécialisés, psychosociaux et de santé au niveau collégial.

Que soit augmenté le nombre d'enseignantes et d'enseignants afin de diminuer le ratio étudiants /enseignant dans les établissements d'enseignement collégial.

Que soient créés des outils afin d'accompagner les enseignantes et les enseignants collégiaux dans une démarche de développement pédagogique constante.

Que soit confiée au Ministère de l'éducation des loisirs et des sports l'administration de la carte des programmes d'études collégiaux dans la perspective d'une stratégie globale de développement de pôles régionaux de savoir.

Que soit développé un mode de financement des cégeps qui prenne en compte les fluctuations d'effectif vécues localement dans la perspective d'un maintien de l'accessibilité géographique aux études collégiales.

Que soit entreprise une réforme de l'Aide financière aux études prenant en compte les réalités étudiantes contemporaines dans un objectif d'amélioration de l'accessibilité aux études, notamment en garantissant l'indexation des paramètres s'y rattachant.

Que soient maintenus les cours de citoyenneté au secondaire et que ceux-ci soient bonifiés afin de sensibiliser les jeunes quant à leurs droits et recours dans divers domaines.

Que soient maintenus tous les cours de formation générale au collégial.